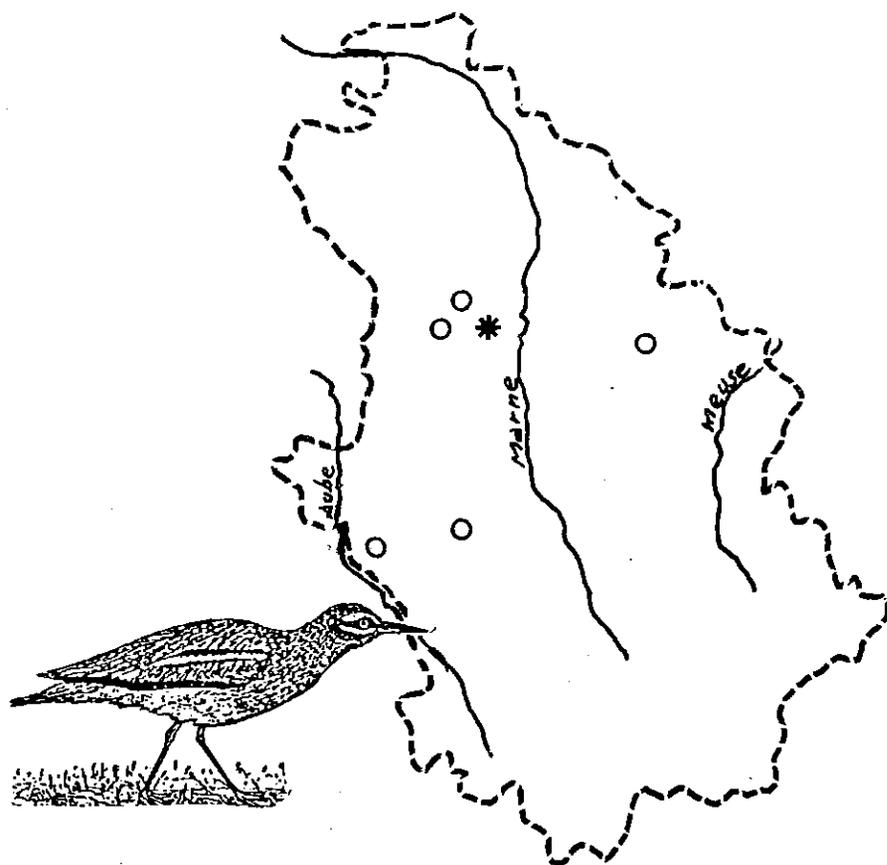


L'OEDICNEME CRIARD
(*Burhinus oediconemus*)
en
HAUTE-MARNE

LÉGENDE :
* - Nidification constatée.
○ - Nidification possible.



N.B. : Les sites indiqués sur la présente carte sont les seuls connus actuellement.
Une enquête commencée en 1993, n'a donné aucune autre information à fin 1994.

Entomologie :

L'AGRION DE MERCURE,
Coenagrion mercuriale (Charpentier 1840),
A NOIDANT-LE-ROCHEUX (52)

par
Pascal VIGNERON *

Fi des bocaux et des papillotes ! Un carnet de notes et une paire de jumelles à mise au point rapprochée (plus une loupe aplanétique) sont les outils de l'odonatologue comme de l'ornithologue (est-ce si différent ?). C'est ainsi équipé qu'il faut visiter sources et marais à la recherche des libellules.

La source de Champ Cresson, sœur jumelle de la source de la Mouche, naît au pied des calcaires reposant sur les marnes toarciennes. L'eau courante à peine issue des sources submerge le terrain. Des variations de profondeurs et de nature du fond, naît une mosaïque de peuplements végétaux où dominent les *Berula* et aussi *Nasturtium*, *Myosotis*, etc. Là chemine le ruisseau - parfois indiscernable sous la végétation - où vit une libellule peu commune. Sur le bord, quelques plages à peine exondées en juin se couvrent de *Carex*. Au-delà s'étendent les spirées. Puis, le ruisseau, plus creux, plus étroit, aborde le marais, souvent inondé, où des divisions et des bras morts, des élargissements et des barrages tufeux, constituent à nouveau une mosaïque de milieux, les uns exondés, les autres profondément vaseux.

Dans ce petit paradis pour amateur de faune et de flore de marais deux odonates se distinguent par leur abondance : Le *Pyrrhosoma nymphula* (Sulzer, 1776), petit zygoptère rouge, précoce et abondant dans une grande variété de milieux, et le *Coenagrion mercuriale*, rare petite espèce bleue des ruisseaux envahis de végétation. Celui-ci est représenté le 9-6-93 par une centaine de femelles et plusieurs centaines de mâles, tant à proximité des sources que dans toute l'étendue de l'amont du marais (seul visité). Des accouplements et des pontes sont vus mais uniquement au bord du ruisseau.

Plusieurs araignées du bord des eaux sont abondantes ici. Les *Larinioides cornutus* ont capturé des dizaines de *Pyrrhosoma* mais seuls deux *C. mercuriale* sont pris dans les toiles de *Tetragnata sp.* (Peut être cette différence de chiffres s'explique-t-elle par une différence d'âge des populations ?).

* 24, rue des Caillets, 77120 Coulommiers.

Le 17-6 la population de *C. mercuriale* semble bien réduite (plus de cinquante mâles et deux femelles). De violents orages sont vraisemblablement en cause. Le 17-7 l'espèce a disparu.

Les autres Zygoptères et les deux Anisoptères présents sont peu abondants :

- *Calopteryx virgo virgo* (Linné, 1758) : une dizaine de mâles et autant de femelles de cette « demoiselle » aux ailes bleues, typique des ruisseaux.
- *Calopteryx splendens* (Harris, 1782) : un mâle le 9-6 et le 17-7.
- *Platycnemis pennipes* (Pallas, 1771) : un mâle le 9-6.
- *Coenagrion puella* (Linné, 1758) : seulement deux mâles de cette très courante espèce, à peine plus grande que l'agrion de Mercure.
- *Cordulegaster boltonii* (Donovan, 1807) : deux mâles de cette grande libellule des petits ruisseaux, en vol au-dessus du ru, et l'exuvie d'une femelle paradoxalement éclore dans le marais, à huit mètres du cours d'eau.
- *Libellula quadrimaculata* (Linné, 1758) : un individu au bord d'un bras mort.

En 1994, je retrouve l'espèce qui me paraît un peu moins abondante : 123 individus dont 15 femelles sont comptés le 18-06. Je remarque qu'ils sont tous posés sur les cypéracées de la rive et non sur les spirées voisines. (Les autres espèces sont peu abondantes : 20 *C. virgo*, 20 *P. nymphula*, 1 *Ischnura elegans*, 1 *P. pennipes*).

Le 19 juin 94, je visitais la source de la Mouche toute proche : la partie amont du cours, élargie et formant des clairières, est envahie de *Berula*. Une dernière clairière, large et peuplée de spirées, est traversée par un filet d'eau bordé de cypéracées. Là seulement se trouvaient 36 *C. mercuriale* dont 5 accouplements. Plus en aval le ruisseau aborde une pâture où en 1993 de nombreux agrions de Mercure volaient parmi les gazés. Ils étaient absents cette année. (Ces différences de localisations s'expliquent peut-être par une différence d'âge des populations).

L'AGRION DE MERCURE

Les genres *Coenagrion*, *Enallagma* et *Cercion* comptent en France dix espèces de petits zygoptères bleus. Leur ressemblance oblige à un examen individuel rapproché (avec capture et relâcher). L'identification des femelles est difficile (voir P. AGUESSE, 1968 ou A. WENDLER & J.-H. NÜB, 1994). Les mâles peuvent être distingués, outre par l'examen des appendices anaux, grâce aux dessins noirs de l'abdomen. Le second segment abdominal, notamment, porte un dessin caractéristique de l'espèce, parfois à l'origine du nom de celle-ci : Ainsi le dessin de notre agrion évoque-t-il la tête de taureau symbolisant le dieu ou la planète Mercure. On observe en fait, à Noidant comme ailleurs, de trompeuses variantes de ce dessin (cornes séparées ou absentes, tête réduite à un croissant...).

Lorsque plusieurs *coenagrionidae* vivent en un même lieu, il est difficile de distinguer, mélangées à l'espèce dominante, les autres espèces et d'en évaluer l'abondance. Certains sont fort rares, tel le *Coenagrion ornatum* (non encore signalé en Haute-Marne) qui est fréquemment accompagné par son cousin *C. mercuriale* dans ses biotopes. A l'opposé *C. puella* est à la fois fréquent et abondant.

Coenagrion mercuriale comprend trois sous espèces : *C. m. mercuriale* chez nous, en Europe centrale et du sud-ouest, *C. m. castellanii* en Italie et *C. m. hermeticum* en Afrique du nord (P. AGUESSE, 1968).

En Europe, il est très rare dans tous les pays où il est présent (J. VAN TOL & M.J. VERDONK, 1988). Il semble un peu plus fréquent en France ou ses effectifs sont cependant faibles et localisés (J.-L. DOMMANGET, 1987). Ses biotopes quasi exclusifs sont les sources et petits ruisseaux ensoleillés, envahis de végétation, sur sol calcaire.

Dans la Haute-Marne il a été trouvé par G. COPPA dans les marais tufeux du Plateau de Langres et dans le nord-est.

Notre observation se singularise par l'importance de la population qui fait du site un sanctuaire pour l'espèce.

Malheureusement l'espèce est considérée « en déclin dans toutes les parties de son aire de distribution » (J. VAN TOL & M.-J. VERDONK). Vivant dans des biotopes limités et fragiles, elle est menacée par l'aménagement des cours d'eau (captage des sources, curage, rectification), par la pollution et l'eutrophisation. Aussi, pour VAN TOL et VERDONK, « il convient de protéger les biotopes de cette espèce en danger d'extinction ».

MESURES DE PROTECTION :

Devant la raréfaction des milieux naturels et des espèces qui les habitent, diverses mesures législatives sont apparues (cf. D. RICHARD, 1993).

Au niveau du conseil de l'Europe existe la « Convention de Berne », engagement moral à conserver les habitats naturels, notamment des espèces menacées. (*C. mercuriale* figure à l'annexe 2 des espèces de faune strictement protégées).

Au niveau de la petite Europe des 12 a été signée en 1992 la « directive 92/43/CEE du conseil ». Son annexe 2 (directive habitat) regroupe les espèces animales (dont *C. mercuriale*) et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent la désignation de zones spécialisées de conservation. L'annexe 4 réunit les espèces qui nécessitent une protection stricte (interdiction de capture, de perturbation, de détérioration des sites de reproduction).

Au niveau de la France est paru récemment l'« arrêté du 22 juillet 93 fixant la liste des insectes protégés sur le territoire national » (remplace l'arrêté du 3 août 79). Sont ainsi interdites la capture, la vente, etc. de 10 Odonates français.

La forme actuelle de l'arrêté appelle quelques remarques et critiques :

— Les 10 libellules qui y figurent, sont exactement les espèces françaises de la convention de Berne, reprises également par la directive CEE. Sont donc protégés chez nous les espèces rares dans toute l'Europe mais non celles rarissimes en France telle *C. ornatum* (qui n'est pas assez rare pour cela dans les Balkans !). Un additif substantiel paraît donc indispensable !

— Précisons avant de poursuivre que je ne veux pas me joindre à la cohorte d'entomo-piqueurs - qui donne cette belle réputation à l'entomologie - dont les critiques visent un tout autre but. Je dis néanmoins que se limiter à interdire la capture, « la préparation aux fins de collection » et la vente, est prendre les collectionneurs pour les moulins de Don Quichotte !

Comme l'écrivaient VAN TOL et VERDONK, « il est inutile d'interdire la récolte des libellules si l'on ne protège pas les biotopes : ce genre de décision nuit à une bonne compréhension des besoins de la protection de la nature ».

Hors, sous sa forme actuelle, l'arrêté n'évoque ni n'effleure l'idée de la protection des sites. Il paraîtrait néanmoins que le but de l'arrêté n'est pas de nous empêcher de participer à l'inventaire national (la détermination nécessite souvent une brève capture et donc une dérogation...), mais de permettre la mise en place d'arrêtés préfectoraux de conservation de biotope. (cf. le code rural, art. L.211-2 et R.211-12 à R.211-14). Nous devons donc veiller à ce que l'esprit de la loi soit respecté.

BIBLIOGRAPHIE

- AGUESSE P. - 1968 - Les Odonates de l'Europe occidentale, du nord de l'Afrique et des îles atlantiques. Masson, 258 p. (épuisé)
- ANONYME - 1993 - Arrêté du 22 juillet 1993 fixant la liste des insectes protégés sur le territoire national J.O. du 24 septembre 1993 : 13.272. (reproduit dans Insecte, 1994 n° 92 (1) : 9-10 et partiellement dans Martinia, 1993, 9 (4).)
- COPPA G. - 1990 - Premier inventaire des odonates de la Haute-Marne. Bull. Soc. Sci. Nat. Archéol. Haute-Marne, 23 (9) : 225-230.
- COPPA G. - 1990 - Éléments cartographiques et écologiques sur les odonates de Champagne-Ardenne. Publications scientifiques du Pavillon Saint-Charles, AGURNA, Troyes : 92 p + 11 p. d'annexes.
- DOMMANGET J.-L. - 1987 - Étude faunistique et bibliographique des odonates de France. Secrétariat Faune Flore, Muséum National d'Histoire Naturelle, Paris. Collection Inventaires de Faune et de Flore, fasc. 35, 283 p.
- DOMMANGET J.-L. - 1993 - Les arrêtés du 22 juillet 1993 : mise au point et commentaires. Martinia, 9 (4) : 93-99.
- HAMON J. - 1994 - La protection des insectes et de leurs biotopes : quelle stratégie adopter ? Insectes, 94 (3) : 23-26.
- RICHARD D. - 1993 - Les réglementations nationales et internationales relatives aux insectes. Insectes, 89 (2) : 13-16.
- TOL J. VAN & VERDONK M.-J. - 1988 - Protection des libellules (Odonates) et de leurs biotopes. Conseil de l'Europe. Strasbourg, 188 p.
- WENDLER A., NÜB J.-H. - 1994 - Libellules. Guide d'identification des libellules de France, d'Europe septentrionale et centrale. Société Française d'Odonatologie. (SFO, 7 rue Lamartine, 78390 BOIS D'ARCY. 110,00 F).

OBSERVATIONS FLORISTIQUES SUR LA RÉGION DE RECEY-SUR-OURCE

par

Jean-Philippe VAYSSIE

Asperula tinctoria. Existe toujours dans la forêt domaniale de Lugny, à Leuglay, au lieu-dit « Champ des Barres » (ligne 77-79, côté périmètre).

Carex flava. Forêt domaniale de Châtillon, en aval de l'étang de Combe Noire.

Cypripedium calceolus. Essarois, sous Pierre Blanche.

Falcaria vulgaris. Leuglay, à Froidvent, en bordure de la D 928, lieu-dit « Au Fourneau ». Espèce nouvelle pour le Châtillonnais.

Filipendula vulgaris. Colmier-le-Haut, lieu-dit « les Croisottes » (département de la Haute-Marne).

Hydrocotyle vulgaris. Bœuvre (bord d'étang, à « en Sancerre »), Gurgy-le-Château (« combe Lambert », en amont de la plantation de peupliers).

Narcissus pseudo-narcissus. Boudreville (bois du Bouchot), Bure-les-Templiers (sur les limites de Chaugey, lieu-dit « le Charmoi »).

Salix repens. En plus de la station du Val-des-Choucs, il faut signaler cette espèce dans un marais en aval du Val Charbon, en forêt domaniale de Châtillon.

Senecio helenitis. Très rare, observé dans le marais de Combe Noire et dans le marais de la Combe Baudot, en forêt domaniale de Châtillon.

Sisyrinchium montanum. Forêt domaniale de Châtillon, au niveau du carrefour des routes forestières de la Combe aux Cerfs et de la route Tegenas.

Thelypteris palustris. Très rare, observée dans plusieurs marais de la forêt domaniale de Châtillon : marais de la combe Narlin, marais des Marots, marais de la combe Chiquery.